

209C0083
FR0000036162-FS0030

16 janvier 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

CYBERNETIX

(Euronext Paris)

Par courrier du 15 janvier 2009, la société Sercel Holding (1) (16 rue de Bel Air, 44474 Carquefou) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 30 novembre 2008, le seuil de 25% des droits de vote de la société CYBERNETIX et détenir à cette date, 416 147 actions CYBERNETIX représentant 637 147 droits de vote, soit 32,20% du capital et 33,20% des droits de vote de cette société (2).

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double au profit du déclarant.

(1) Contrôlée par la Compagnie Générale de Géophysique-Véritas.

(2) Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 1 292 458 actions représentant 1 919 150 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.